

## REGLEMENT

### SALON ARTS VILLEPINTE du 14 septembre au 9 octobre 2021

#### PRÉSENTATION

**Article 1 :** Le Salon Arts Villepinte est organisé du **mardi 14 septembre au samedi 9 octobre 2021** par le Service Culturel de la Ville de Villepinte dans la galerie d'exposition du Centre Culturel Joseph-Kessel situé au 251 boulevard Ballanger 93420 VILLEPINTE. Le vernissage aura lieu le jeudi 16 septembre 2021.

**Article 2 :** Le Salon Arts Villepinte est ouvert du mardi au samedi aux horaires d'ouverture du Centre Culturel Joseph-Kessel, en entrée libre.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

**Article 3 :** Le Salon Arts Villepinte est ouvert à toute forme d'expression artistique plastique et visuelle : peinture, dessin, aquarelle, sculpture, techniques mixtes et photographies. Chaque participant doit être **âgé de plus de 16 ans**.

Toute personne inscrite ne respectant pas le règlement sera immédiatement disqualifiée.

**Article 4 :** Aucun droit d'inscription n'est demandé au participant.

**Article 5 :** Le dossier d'inscription doit comporter :

- ◆ une photographie de chaque œuvre proposée sur support papier ou CD.
- ◆ la fiche d'inscription du règlement complétée et signée.

Ce dossier doit parvenir **au plus tard le lundi 5 juillet 2021**, il pourra être déposé au guichet culture du Centre Culturel Joseph-Kessel ou envoyé par email à [sculturel@ville-villepinte.fr](mailto:sculturel@ville-villepinte.fr) (format JPEG maximum 3MO). Les dossiers d'inscription reçus hors délai ne seront pas pris en compte.

**Article 6 :** Les œuvres proposées seront soumises à une commission de sélection. Un maximum de 3 œuvres par artiste sera exposé, ce nombre pouvant être réduit afin de permettre à l'ensemble des artistes le souhaitant d'exposer au moins une œuvre. Le service culturel contactera les artistes retenus pour leur confirmer leur participation ainsi que les œuvres choisies. Les œuvres devront être originales, aucune copie ne sera acceptée. Les

**Article 12 :** Un septième prix appelé « Prix du public » récompensera l'œuvre qui a remporté le plus de suffrage dans les bulletins de vote mis à disposition lors de l'exposition.

**Article 13 :** Les lauréats recevront un bon d'achat du magasin de fourniture « Le Géant des Beaux-Arts ».

**Article 14 :** Les lauréats se verront offrir la possibilité d'exposer plusieurs de leurs œuvres dans la galerie d'exposition du Centre Culturel Joseph Kessel dans le cadre d'une exposition collective réunissant les sept artistes qui se déroulera dans le courant du premier semestre 2022.

**Article 15 :** Le Salon Arts Villepinte se clôturera le **samedi 9 octobre 2021** avec la cérémonie de remise des prix.

**Article 16 :** Droit à l'image : Les participants autorisent l'utilisation, par l'organisateur, du droit à l'image des œuvres présentées au concours pour la communication et la promotion du Salon Arts Villepinte.

### **DEPOT ET RESTITUTION DES ŒUVRES**

**Article 17 :** Les œuvres doivent être déposées au centre culturel Joseph-Kessel le **vendredi 10 et le samedi 11 septembre 2021 de 10h à 18h**. Indiquer au dos de l'œuvre :

- le titre de l'œuvre
- le nom et l'adresse de l'artiste

Les œuvres pourront être reprises le **samedi 9 octobre 2021** à l'issue de la cérémonie de remise des prix ou dans la semaine **du 11 au 15 octobre 2021** au guichet culture du Centre Culturel Joseph-Kessel.

Il ne sera fait aucune expédition des œuvres aux participants. Le transport et l'emballage des œuvres sont à la charge des exposants.

**Article 18 :** Le fait de participer au Salon Arts Villepinte entend l'acceptation du présent règlement sans restriction.

**Le Maire,  
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis**



**Martine VALLETON**

## Fiche d'inscription

# SALON ARTS VILLEPİNTE 2021

**A retourner le 5 juillet 2021 au plus tard avec la photographie des œuvres proposées par :**

**Courrier :** Centre Culturel Joseph-Kessel, Salon Arts Villepinte, 251, Bd Ballanger, 93420 Villepinte

**Email:** [sculturel@ville-villepinte.fr](mailto:sculturel@ville-villepinte.fr)

**Sur place :** A déposer au Centre Culturel Joseph-Kessel auprès des agents du guichet culture

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**ADRESSE :** .....

**TEL :** ..... **EMAIL :** .....

**Catégories :**

- Acrylique et huile
- Autres Peintures (aquarelle, gouache)
- Dessin (incluant encre et pastel)
- Sculpture et volume
- Autres techniques et techniques mixtes (collage, photographie, vidéo, création numérique, graff, bombe et œuvres mélangeant plusieurs techniques sur le même support...).

**Fiche technique des œuvres** (*N'oubliez pas de joindre à l'envoi la photographie des œuvres*)

N°	Titre de l'œuvre	Catégorie	Dimension/poids
1			
2			
3			

**Date et signature précédée de la mention «Lu et approuvé le présent règlement» :**

**Contact guichet culture : 01 55 85 96 10 mardi – jeudi - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 – mercredi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h30. Courriel : [sculturel@ville-villepinte.fr](mailto:sculturel@ville-villepinte.fr)**